

Réponse de la gestion à l'évaluation de la Nouvelle initiative des Réseaux de centres d'excellence (2009)

Contexte

Le Comité de direction des RCE a lancé en 2005 la Nouvelle initiative pilote des Réseaux de centres d'excellence (NI-RCE). Cette initiative avait été créée dans le but de favoriser le réseautage entre des chercheurs ou des équipes de recherche bien établis et pour les encourager à créer de nouveaux partenariats avec des communautés réceptrices et à faciliter la création de réseaux.

Le financement provenant de l'initiative NI-RCE n'est pas censé soutenir la recherche, étant donné que les équipes de chercheurs disposent déjà de fonds prévus à cette fin. Ce financement soutient plutôt les activités de réseautage des chercheurs dont le travail vise ultimement à améliorer le bien-être des Canadiens, que ce soit sur le plan social, économique ou de la santé.

Comme la période de financement de l'initiative pilote prendra fin en septembre 2010, il est important de décider si elle devrait être maintenue ou arrêtée. En octobre 2008, le Comité de direction des RCE a chargé le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) de diriger une évaluation de l'initiative pilote NI-RCE afin de fournir de l'information qui pourrait être utile pour décider de son avenir. À l'issue d'un concours, la compagnie Science-Metrix a été désignée comme évaluateur externe et le processus de conception et de réalisation de l'évaluation a commencé en février 2009. Le rapport final et les recommandations ont été présentés au Comité de direction des RCE en septembre 2009.

Le but de l'évaluation était de déterminer dans quelle mesure l'initiative pilote NI-RCE a atteint ses objectifs, et de formuler des recommandations concernant l'avenir du programme. L'évaluation portait sur trois principaux aspects: les résultats, la prestation, et la pertinence du programme.

Réponse de la gestion

La gestion des RCE est d'avis que dans l'ensemble, l'évaluation est solide et fournit de l'information utile. La gestion appuie les constatations et les conclusions préliminaires ainsi que la plupart des recommandations. Des réponses détaillées aux recommandations contenues dans l'évaluation suivent ci-dessous. Le plan d'action recommandé par la gestion des RCE est présenté dans le tableau ci-joint.

Résultats et valeur ajoutée

Recommandation 1. *Offrir un financement de transition d'au moins une année aux réseaux actifs, afin qu'ils consacrent davantage de temps à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un modèle de financement durable, en particulier en ce qui concerne leurs coûts d'exploitation. Le programme des RCE devrait aussi, envisager la possibilité d'offrir l'opportunité d'appliquer pour une deuxième année de financement de transition (pour un total de six années de financement dans le cadre de l'initiative NI-RCE) afin de permettre aux réseaux d'ajuster leur stratégie sur la base des résultats obtenus au cours de la première année.*

La gestion des RCE est heureuse de constater que l'évaluation a fourni des preuves de la valeur ajoutée des NI-RCE et que les objectifs du programme pilote ont été atteints. Aucune

décision n'a encore été prise au sujet de l'avenir du programme NI-RCE. La gestion des RCE convient qu'une autre année de financement serait utile pour permettre aux réseaux NI-RCE de compléter leurs activités et de consolider les progrès réalisés jusqu'à maintenant. Une année supplémentaire donnerait également suffisamment de temps pour développer et lancer un nouveau programme et un concours, après la fin de l'initiative pilote, si de telles mesures étaient considérées comme appropriées.

Prestation du programme

Recommandation 2. *Ajuster la pratique de gestion de l'initiative pilote NI-RCE afin de mieux prendre en compte le fait que les NI-RCE ont une portée, une taille et un régime de financement nettement différents de ceux des RCE financés au complet.*

La gestion des RCE convient que les éléments de conception futurs devraient être adaptés à la taille et à la portée des NI-RCE. C'est pourquoi elle a chargé le Secrétariat des RCE de mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants des trois agences et ayant pour tâche de déterminer si l'initiative devrait être maintenue et, dans l'affirmative, sous quelle forme (voir recommandation 3).

Recommandation 3. *Clarifier la future raison de l'initiative pilote RCE-NI dans le contexte du portefeuille du Programme des RCE et de la stratégie actuelle en matière de S et T.*

La gestion des RCE convient que le Programme des RCE devrait examiner et clarifier la raison d'être de la NI-RCE dans le contexte de la nouvelle stratégie en matière de S et T et du portefeuille des RCE; et chargera le groupe de travail des trois agences, de se pencher sur les trois aspects suivants :

- La nécessité d'établir un programme permanent de ce genre;
- La question de savoir si le concept initial des NI devrait être élargi et l'éventuel besoin de renforcer certains de ses éléments actuels (p. ex., les exigences en matière de gestion de projets et de transfert de connaissances);
- L'alignement d'un nouveau programme avec les priorités en matière de S et T, par opposition à un concept ouvert, ainsi que la durée des nouveaux réseaux (cycles pouvant durer jusqu'à cinq ans).

Pertinence du programme

Recommandation 4. *Maintenir l'initiative pilote NI-RCE le temps d'un concours supplémentaire au cours duquel elle devra être révisée en vertu de la recommandation 3.*

La gestion des RCE a constaté que de fortes évidences permettent d'affirmer que : 1) les réseaux NI-RCE en cours ont atteint un niveau de crédibilité et un élan qui produiront d'importants bénéfices, et que l'initiative ajoute de la valeur concernant les activités de recherche multidisciplinaires et collaboratives menées au Canada et auxquelles participent des universitaires et des communautés réceptrices; 2) le niveau d'excellence requis dans le cadre du Programme des RCE est maintenu; 3) l'initiative concorde toujours avec les objectifs du Programme des RCE et complète la gamme de programmes mis en œuvre par le Secrétariat des RCE.

En ce moment, il n'y a pas de plans pour prolonger les réseaux RCE-NI au-delà de septembre 2010. Le groupe de travail des trois agences formulera des recommandations concernant la mise en œuvre du concept de NI-RCE après septembre 2010. La gestion des

RCE convient qu'il y a un besoin d'informer tous les intervenants, de mieux gérer les attentes, et de communiquer les détails de la nouvelle entité.

Personnes-ressources : Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la réponse de la gestion, veuillez communiquer avec Enikő Megyeri-Lawless, directrice adjointe, RCE, et concernant l'évaluation, avec Hélène Gauthier, gestionnaire, Rendement et Évaluation, CRSH.

Plan d'action de la gestion

Recommandation*	D'accord/ En désaccord	Plan d'action	Responsabilité	Échéancier
Résultats et valeur ajoutée				
<p>1. Offrir un financement de transition d'au moins une année pour les réseaux actifs, afin qu'ils consacrent davantage de temps à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un modèle de financement durable, en particulier en ce qui concerne leurs coûts d'exploitation.</p> <p><i>Le programme des RCE devrait aussi envisager la possibilité d'offrir l'opportunité d'appliquer pour une deuxième année de financement de transition (pour un total de six années de financement dans le cadre de l'initiative NI-RCE) afin de permettre aux réseaux d'ajuster leur stratégiesur la base des résultats obtenus au cours de la première année.</i></p>	D'accord	<p>La gestion des RCE accepte d'accorder une prolongation d'un an, de septembre 2009 à septembre 2010, aux NI-RCE qui prouvent qu'un financement supplémentaire est nécessaire. Cette prolongation sera mise en œuvre immédiatement afin de permettre aux NI-RCE concernées de consolider les progrès réalisés jusqu'à maintenant et d'éviter de perdre leur élan et d'interrompre leurs activités.</p>	Secrétariat des RCE	Septembre 2009 à septembre 2010
	En désaccord	<p>La gestion offrira seulement une année de financement. Cela permettra d'harmoniser la période de financement des NI-RCE avec le cycle de financement de cinq ans adopté pour les RCE financés au complet.</p>		
Prestation du programme				
<p>2. Ajuster la pratique de gestion de l'initiative pilote NI-RCE afin de mieux prendre en compte le fait que les NI-RCE ont une portée, une taille et un régime de financement nettement différents de ceux des RCE financés au complet.</p>	D'accord	<p>La gestion a chargé le Secrétariat des RCE de mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants des trois agencesubventionnaires et également de membres de l'extérieur. Ce groupe a pour tâche de formuler des recommandations concernant le futur de l'initiative NI-RCE.</p>	Secrétariat des RCE	Septembre 2009 à janvier 2010

Recommandation*	D'accord/ En désaccord	Plan d'action	Responsabilité	Échéancier
3. Clarifier la future raison d'être de l'initiative pilote NI-RCE dans le contexte du portefeuille du Programme des RCE et de la stratégie actuelle en matière de S et T.	D'accord	La gestion des RCE confiera au groupe de travail des trois agences les tâches suivantes : 1) étudier la nécessité d'établir un programme permanent de ce genre et considérer l'harmonisation d'un nouveau programme avec les priorités en matière de S et T, par opposition à un concept ouvert; 2) déterminer si le concept initial des NI devrait être élargi; 3) définir les éléments de l'entité future (p. ex., durée, exigences en matière de gestion de projets et de transfert de connaissances, rapports sur le rendement).	Secrétariat des RCE et groupe de travail des trois organismes	Septembre 2009 à janvier 2010
Pertinence				
4. Maintenir le programme pilote NI-RCE le temps d'un concours supplémentaire, au cours duquel l'initiative devrait faire l'objet d'une étude en vertu de la recommandation 3.	Examen en cours	La gestion des RCE ne prolongera pas l'initiative pilote NI-RCE sous sa forme actuelle. Toutefois, on a offert aux réseaux NI-RCE en cours la possibilité d'appliquer pour une année de financement supplémentaire. Au cours de l'année à venir (2009-2010), le groupe de travail présentera ses recommandations. Lorsque le Secrétariat des RCE aura reçu ces recommandations, il les communiquera aux intervenants.	Secrétariat des RCE	Septembre 2009 à janvier 2010

* Source : Évaluation sommative de la Nouvelle initiative des Réseaux de centres d'excellence – Rapport d'évaluation final, septembre 2009, Science-Metrix.